

temps à autre les positions qu'on peut avoir dans l'intérêt du pays. Je crois que c'est là l'objet du document en question. Dans le document d'information qui l'accompagne, on parle de notre avenir ensemble; c'est bien ce dont il s'agit en l'occurrence.

Le libellé de la clause Canada est fondamentalement le même que dans l'Accord du lac Meech. On reconnaît le fédéralisme canadien, la primauté du droit, la dualité linguistique et le caractère distinct du Québec.

Une des énigmes de la vie politique au Canada, ce sont les raisons pour lesquelles certaines personnes, même encore aujourd'hui, remettent en question ce caractère distinct du Québec. Pour moi et pour des millions littéralement d'autres Canadiens, cela n'a rien de nouveau. Le Québec est une société distincte depuis que Champlain a remonté le Saint-Laurent en 1618.

Le sénateur Comeau n'est pas parmi nous, mais je ne crois pas qu'il s'opposerait à ce que je dise ceci. Il m'a signalé une chose qui devrait être corrigée, selon moi. Dans une publication, on dit, que Champlain a remonté le Saint-Laurent en 1618 et fondé la première colonie permanente de Français en Amérique du Nord. C'est peut-être jouer sur les mots, mais je veux simplement rappeler à mes honorables collègues et à d'autres que Champlain est parti de l'île Sainte-Croix en 1604 et qu'il est allé jusqu'à Port Royal en Nouvelle-Écosse où il a fondé la première colonie permanente d'Européens en Amérique du Nord, qui était formée d'Acadiens francophones. C'est simplement là une petite correction qui s'impose, selon moi.

Permettez-moi de rappeler en passant, comme je l'ai d'ailleurs fait une fois déjà au Sénat, qu'un gouverneur de la Floride a voulu me reprendre en affirmant que c'est à St. Augustine, en Floride, que la première colonie permanente en Amérique du Nord avait été fondée. Je lui avais répondu qu'il se trompait absolument que c'était à Port-Royal, ce que je maintiens toujours, et les cinq gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre m'avaient donné raison.

Champlain a remonté le Saint-Laurent et fondé Québec. Depuis ce temps, le Québec forme une société distincte au Canada. Dès le début, la colonie était distincte. En tant que province, le Québec s'est distingué par sa culture et sa langue. Le droit au Québec se fonde sur le code civil et non sur le droit commun, ce qui est une caractéristique nettement distincte.

Comme l'ancien premier ministre David Peterson l'a déclaré au Centre de conférences, il y a quelques années, tous les élèves des écoles au Canada seraient sûrement décontenancés d'apprendre que certaines personnes étaient d'avis que le Québec ne formait pas une société distincte, parce que tous ces élèves, garçons ou filles, reconnaissent que le Québec possède un caractère distinct, qu'on ne retrouve pas dans les autres provinces canadiennes et qui tient à sa langue, sa culture et son droit.

Les autres éléments de la clause Canada forment les assises de l'avenir de notre pays.

Au cours des années, j'ai eu le privilège d'assister à chacune des conférences qui ont eu lieu sur les droits des autochtones. Pendant toutes ces années, je n'ai pas compris, et je ne comprends toujours pas, ce que signifie exactement l'expression «autonomie gouvernementale des autochtones».

Je pense que dans ce document, on procède comme il convient. On déclare que les peuples autochtones du Canada ont droit à l'autonomie gouvernementale, dont la définition sera mise au point au cours d'une période de cinq ans.

J'ai donc eu le privilège de participer aux discussions pendant toutes ces années et j'aurai maintenant celui de collaborer pour faire en sorte qu'on reconnaisse aux peuples autochtones du Canada, les premiers Canadiens, l'autonomie gouvernementale.

Le reste de l'entente ne me pose aucun problème. Je ne m'oppose aucunement au reste du document. J'étais d'accord avec la réforme de nos institutions auparavant et je le suis toujours. La situation au Sénat et à la Chambre des communes diffère légèrement. Leur expansion vise à garantir l'égalité des provinces quant au nombre et, dans l'ensemble, le nombre des représentants à la Chambre des communes et au Sénat n'augmente pas.

Au chapitre de l'union sociale et économique, nous inscrivons maintenant dans la Constitution de nombreux avantages dont nous bénéficions depuis bien des années, y compris tous nos formidables services sociaux, qui suscitent l'envie en Amérique du Nord et peut-être même dans l'Occident.

L'union sociale englobera le droit à une éducation primaire et secondaire de haute qualité pour tous les habitants du Canada, de même que la protection de l'environnement et le maintien de son intégrité. En vertu de l'union économique, les habitants de l'Ontario et de l'Ouest canadien pourront enfin boire la bière Moosehead, par exemple.

Il est ridicule de penser qu'en Floride on peut voir sur la plage des gens portant des t-shirts avec l'inscription *The Moose is loose* (l'original circule en liberté) alors que ce n'était pas le cas en Ontario, mais ce sera vrai maintenant.

● (2210)

Comme je suis de la Nouvelle-Écosse, j'espère que la Moosehead que vous boirez en Ontario aura été brassée à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, et non à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Vous voyez, je nourris encore certains préjugés.

Honorables sénateurs, l'union économique contribuera grandement à régler tous les problèmes dont a souffert le Canada et permettra la libre circulation des biens, des services et des capitaux sur tout le territoire canadien, ce qui aiguïsera l'esprit de compétition qui caractérise et qui continuera de caractériser nos concitoyens.

Je voudrais maintenant aborder la question du pouvoir fédéral de dépenser. Il m'apparaît invraisemblable que des gens se disputent depuis des années à propos de la constitutionnalisation de droits que nous possédons depuis longtemps, c'est-à-dire du droit accordé aux provinces de créer des programmes compatibles aux programmes nationaux et à leurs objectifs, de mener leur propre barque, pour ainsi dire, avec des fonds que leur verse Ottawa. On ne fait que reconnaître la pratique établie depuis les années 50 et dans les années 60 avec l'assurance-maladie et les frais d'hospitalisation. À ceux qui craignent que cela mette un frein aux programmes nationaux, je dis qu'ils font erreur. Cela n'arrivera pas. À mon avis, l'union économique et l'union sociale ne feront qu'inscrire dans la Constitution ce que nous pratiquons depuis déjà de nombreuses années.